

DESCRIPTION DE FONCTION Educateur/Educatrice de l'enfance

Objectif de la fonction :

Offrir un accueil de qualité pour les enfants.

Profil requis :

Educateur/Educatrice de l'enfance EDE, assistant(e) socio-éducatif(ve) ASE ou formation jugée équivalente.

Activités principales :

- Veiller au respect des directives et règlements internes et externes.
- Veiller à la bonne réputation de la structure.
- Participer à l'élaboration du projet pédagogique et en assurer son suivi.
- Planifier et organiser le quotidien des groupes avec l'équipe.
- Signaler tout dysfonctionnement et / ou problème dans l'équipe éducative.
- Animer les colloques d'équipe.
- Proposer et participer à la mise en place de projets pour le bon fonctionnement de la structure.
- Développer des mesures visant à améliorer la qualité de la prise en charge.
- Assurer la pérennité du label "Fourchette Verte".
- Développer le label "Youp là bouge" et participer aux formations.
- Encadrer les stagiaires et apprentis en formation et assurer le suivi entre le lien pratique et l'école.
- Transmettre ses connaissances aux stagiaires probatoires ou stage d'observation.
- Assurer l'intégration des enfants et des parents.
- Mettre en place les mesures propres à assurer la sécurité, le bien-être des enfants ainsi que la qualité de l'action pédagogique. Avec l'accord de la direction et des parents, recourir à d'autres professionnels dans l'intérêt de l'enfant et de sa famille.
- Etre à disposition des parents pour des entretiens individuels avec l'accord de la direction.
- Coopérer avec les familles, les médecins ainsi que les intervenants concernés par les enfants accueillis dans la structure, les infrastructures du domaine de l'enfance de la région, du canton, voire extra cantonales, les autorités cantonales et les autorités communales.
- Etre capable de se remettre en question et de s'autoévaluer.
- Poursuivre son perfectionnement professionnel avec l'accord de la direction.
- Rester à disposition du supérieur hiérarchique pour toute autre activité demandée.

Engagements :

- Respecter et appliquer le système de management intégré Valais Excellence.
- Annoncer et établir les non-conformités internes, ainsi que les réclamations clients.
- Prendre les moyens nécessaires pour prévenir toute sorte de pollution et pour minimiser les impacts environnementaux.
- Appliquer les règles de prévention et de protection en matière de sécurité et de santé au travail.
- Prendre soin du matériel mis à disposition par la commune.
- Adopter une attitude positive vis-à-vis des citoyens et hôtes de la commune.
- Défendre les intérêts de la commune.